

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

**SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX-NEUF OCTOBRE,**

**à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 13 octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.**

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.**

**OBJET : Finances - Budget annexe César Geoffray – Ajustement de la provision pour risque.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° DEL-2020-094 du 21 octobre 2020, le Conseil d'Administration a constitué une provision pour risque sur le budget annexe César Geoffray à hauteur de la dette cumulée de trois résidents s'élevant à 110 900 €.

L'admission en non-valeur d'une partie de ces dettes permet de diminuer le montant provisionné pour le ramener de 110 900 € à 46 700 €. Il convient donc de réaliser une reprise de provision à hauteur de 64 200 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, la réalisation d'une reprise de provision de 64 200 €, ramenant à 46 700 € le solde de la provision.

Cette opération sera imputée en recette de fonctionnement au groupe 3 « Produits financiers et produits non encaissable », article 7817 « Reprise sur dépréciations des actifs circulants ».

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20211019-DEL-2021-106-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2021  
Date de réception en préfecture : 22/10/2021